

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Résultats annuels 2024

- Avancées des développements du vaccin à ARNm en traitement des allergies ;
- Valorisation par un cabinet indépendant de ce programme de plus de 50 M€ à plus de 400 M€;
- Recentrage du portefeuille de participations et point sur le dossier Pharnext ;
- Forte amélioration séquentielle des résultats ;
- Point sur le financement de la société afin d'assurer la continuité d'exploitation.

Suresnes, le 6 mai 2025 – 8h CET - Néovacs (Euronext Growth Paris : ALNEV), société biopharmaceutique à un stade préclinique développant de nouvelles thérapies pour des maladies inflammatoires et auto-immunes, présente ses résultats annuels 2024. Le rapport financier annuel peut être consulté sur le site Internet de la société.

Hugo Brugière, PDG de Néovacs, déclare : « Nous sommes aujourd'hui face à des grandes promesses et des grands défis. La promesse, c'est celle de voir les candidats médicaments développés par Néovacs et par Pharnext, grâce au financement de Néovacs, déboucher sur des solutions médicales améliorant la vie des patients.

Le défi, c'est d'assurer le financement de la Société afin de pouvoir récolter le fruit de ces travaux. C'est ceux à quoi nous nous attachons en travaillant simultanément sur une nouvelle ligne de financement mais également sur l'adossement à des investisseurs qui pourrait aller jusqu'à un retrait de la Bourse. »

Avancées des développements du vaccin à ARNm en traitement des allergies et valorisation par un cabinet indépendant

Sur le plan de la recherche médicale, l'année 2024 a été marquée par la clôture de l'étude destinée à évaluer chez le Primate Non Humain (PNH) l'immunogénicité des deux plateformes (plateforme historique « Kinoïde » et nouvelle plateforme basée sur l'utilisation d'ARNm) dans le cadre de ses produits IL-4 et IL-13 contre l'Asthme. L'étude a démontré la supériorité du vaccin thérapeutique à base d'ARN messager (ARNm) par rapport à un vaccin protéique. L'administration de cette nouvelle technologie ARNm a été réalisée sans effets indésirables chez ces primates non humains.

L'étude a également montré une induction d'une réponse neutralisante contre les cytokines IL-4 et IL-13 circulantes. Les données à trois mois ont révélé une efficacité significativement plus élevée du vaccin ARNm par rapport au vaccin protéique. À la suite de ces résultats, la Société a décidé de prolonger la durée de l'étude pour mesurer l'efficacité à long terme du vaccin ARNm sur une période de six mois. À la date du présent communiqué, la Société n'a pas encore les résultats associés à cette prolongation.

Dans le prolongement de ces travaux, Neovacs a annoncé une collaboration avec le CNRS et l'UTCBS pour le développement d'un vaccin thérapeutique à ARNm contre l'asthme. Ce partenariat vise à exploiter la technologie ARNm pour induire une réponse immunitaire ciblant les mécanismes sousjacents de l'asthme, offrant ainsi une approche innovante pour le traitement de cette maladie.

Début 2025, Néovacs a annoncé le soutien de l'Agence nationale de la recherche (ANR) à un deuxième programme de développement de vaccin thérapeutique ARNm ciblant, cette fois, les IgE pour le traitement des maladies allergiques. Le projet « Allergyvacs2 » a été retenu par l'ANR pour recevoir une subvention de plus de 600 k€, qui a commencé à être versée début 2025.

Fort de ces éléments encourageants, Néovacs a fait réaliser une valorisation de son programme de recherches ARNm dans l'asthme par le cabinet indépendant In Extenso Innovation Croissance. L'analyse valorise ce programme, à son stade actuel de développement, entre 56 et 98 M€ (post-levée de fonds nécessaire à l'entrée en phase clinique estimée actuellement à 17 M€). Le rapport de valorisation conclut également que la valorisation pourrait atteindre une fourchette comprise entre 246 et 402 M€, à l'issue d'une étude clinique de phase I/IIa concluante.

Néovacs a initié des contacts avec de futurs partenaires potentiels pouvant supporter tout ou partie de ce budget (cf. infra).

Recentrage du portefeuille de participations et point sur le dossier Pharnext

Néovacs poursuivi en parallèle son activité d'investissements avec un portefeuille qui, hors investissements dans Pharnext, a vu sa valeur passer de 23,3 M€ à 19,1 M€ en un an, dans un contexte de difficultés croissantes de financement des sociétés BioTech et MedTech.

Par ailleurs, comme déjà annoncé à l'occasion de la publication des comptes semestriels 2024, l'intégralité des actifs relatifs à la société Pharnext a été provisionné à la suite de la procédure de liquidation judiciaire de la société ouverte en août 2024. Néanmoins, l'hypothèse d'une autorisation de mise sur le marché en Chine de PXT3003, candidat médicament développé par Pharnext dans la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A (CMT1A), est apparue dans la presse (cf. communiqué de presse du 16 avril 2025). Une telle autorisation pourrait avoir un impact positif sur les actifs détenus par le fiduciaire pour le compte de Néovacs et pourrait permettre d'appuyer une demande d'autorisation de mise sur le marché dans d'autres régions du monde (y compris en Europe et aux Etats-Unis) et a minima de commercialisation dans d'autres pays que la Chine dans lesquels les autorisations de mise sur le marché délivrées par les autorités chinoises sont valables. Si cette demande d'AMM en Chine était confirmée, cela serait une très grande avancée pour la communauté de patients et pour Néovacs.

Forte amélioration séquentielle des résultats

Grâce à une gestion stricte de ses dépenses et après la prise en compte, au 1^{er} semestre 2024, de la dépréciation de l'intégralité des actifs relatifs à la société Pharnext, Néovacs a amélioré fortement ses résultats sur une base séquentielle. Le résultat d'exploitation est ainsi passé de -3,6 M€ au 1^{er} semestre 2024 à -3,0 M€ au 2nd semestre 2024 (soit -6,6 M€ pour l'ensemble de l'exercice contre -6,9 M€ en 2023). Le résultat net est passé de -31,0 M€ au 1^{er} semestre 2024 à -1,9 M€ au 2nd semestre 2024 (soit -32,9 M€ pour l'ensemble de l'exercice contre -8,7 M€ en 2023).

Point sur le financement de la Société

En 2024, la trésorerie brute est passée de 0,9 M€ à 0,4 M€, soit une consommation nette limitée à 0,5 M€ (dont 0,7 M€ investi dans le dossier Pharnext au cours de la période). Retraité de cet élément, les flux de financement de la période ont couvert la consommation de trésorerie liée aux opérations et aux investissements.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, Néovacs a procédé à 5 nouveaux tirages sur sa ligne de financement pour un total de 2,2 M€. Le solde résiduel de la ligne est aujourd'hui de 21,2 M€ jusqu'à la fin du contrat prévu en septembre 2025, étant précisé que la société est actuellement à la recherche d'un nouveau contrat de financement dont le montant et les modalités restent encore à arrêter. Le besoin de financement pour les 12 prochains mois est estimé à 9,5 M€ et pourrait être ramené à environ 5,0 M€ en cas de nécessité.

Les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve en attirant l'attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation.

Dans ce contexte, fort de la valorisation retenue pour le programme ARNm, Néovacs a initié des contacts avec de futurs partenaires potentiels pouvant supporter tout ou partie des investissements nécessaires à la poursuite du programme.

À PROPOS DE NÉOVACS

Néovacs est une société de biotechnologie française qui conduit une double activité de R&D et d'investissement. Ses produits propres sont des candidats vaccins développés à partir de sa plateforme technologique kinoïde® dans le lupus et les allergies. L'approche innovante utilise le système immunitaire du patient pour réguler la surproduction nocive de protéines (immunothérapie active) telles que IL-4/IL-13/IgE. En parallèle, la Société met à profit son expertise interne pour investir dans des sociétés innovantes en Biotech et Medtech à forts potentiels. **Pour plus d'informations :** www.neovacs.fr

Jérôme FABREGUETTES-LEIB Relations Investisseurs neovacs@actus.fr 01 53 67 36 78 Anne-Charlotte DUDICOURT
Relations Presse financière
acdudicourt@actus.fr
06 24 03 26 52

Avertissement:

La société Néovacs a mis en place (i) un financement sous forme d'OCEANE-BSA avec la société European High Growth Opportunities Securitization Fund, qui, après avoir reçu les actions issues de la conversion ou de l'exercice de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la société, et (ii) un financement en ORA qui ont toutes été transférées à une fiducie, laquelle est à présent chargée de leur equitization.

Les actions, résultant de la conversion ou de l'exercice des titres susvisés, sont, en général, cédées dans le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action. Au cas particulier de la fiducie, les actions sont cédées sur le marché selon les modalités fixées dans la convention de fiducie.

Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la société, ainsi qu'une forte dilution en raison du nombre de titres émis au profit de la société European High Growth Opportunities Securitization Fund et/ou de la fiducie.

Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir (ou de rester investis) dans les titres de la société admise à la négociation qui réalise de telles opérations de financement dilutives particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La société rappelle que la présente opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place.